



Le 24 juin 2024

## **Catherine BUAT, nouvelle Présidente de la Cipav.**

### **À l'occasion du séminaire d'installation du nouveau conseil d'administration de la Cipav, les administrateurs ont élu Catherine BUAT Présidente de la Cipav ce mercredi 19 juin 2024.**

Le conseil d'administration de la Cipav, totalement renouvelé au terme d'élections qui se sont tenues entre les 9 et 20 mai derniers, a pour ambition de continuer sa mission au service des assurés de la Caisse.

Ce 19 juin, Catherine BUAT a été élue Présidente de la Cipav.

Voici la liste des membres du bureau du conseil d'administration :

- Premier vice-président : Philippe Capelier
- Deuxième vice-présidente : Philippe Leclercq
- Trésorière : Katia Lalevée
- Trésorier adjoint : Noël Brunet
- Secrétaire : Denis Crabieres
- Secrétaire adjoint : Marie-Françoise Duhem

Catherine BUAT dirige depuis plus de 15 ans le cabinet *In'Crea Conseil*, spécialisé dans le coaching, le conseil et la formation. Son cœur de métier est le coaching individuel de cadres dirigeants, la supervision de dirigeants, le coaching d'organisation, de comités de direction, d'équipes opérationnelles et l'audit social. Diplômée d'AUDENCIA Grande Ecole et d'un MBA de Commerce International de l'Université Autonome de Madrid, Catherine Buat a commencé sa carrière par 15 années en entreprises en France et à l'International.

*"Déjà active lors de la précédente mandature du Conseil d'administration de la Cipav en tant que 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, je suis honorée d'en prendre aujourd'hui la présidence. Avec ce Conseil totalement renouvelé et en coordination avec la direction de la Cipav, nous souhaitons poursuivre notre action, guidée par notre engagement au service des professionnels libéraux pour améliorer le service et les conseils aux assurés, protéger nos retraites, valoriser le patrimoine de la caisse et garantir un fonctionnement rigoureux du conseil alliant qualité et transparence."* a déclaré Catherine Buat.



## À propos de La Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales (caisses des médecins, des vétérinaires, des pharmaciens, etc.), est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Elle verse six cent cinquante millions de prestations à ses adhérents retraités. Les engagements de la Cipav concernent plus d'un million quatre cent mille professionnels libéraux non retraités qui ont acquis des droits futurs à la retraite auprès d'elle.

**La Cipav**  
**9 rue de Vienne – 75403 Paris CEDEX 08 accessible**  
<https://www.lacipav.fr/>

**Contacts médias**  
[lacipav@clai2.com](mailto:lacipav@clai2.com)  
Thibault Lecauchois – 07 84 58 77 11  
Marguerite Pasquier – 06 59 06 29 75

